

COLLOQUE POUR JEUNES CHERCHEURS EN HISTOIRE ECONOMIQUE
Organisé par le Réseau Thématique Pluridisciplinaire CNRS « Histoire économique »

École normale supérieure de Cachan, 28-29 mars 2008

Les vins français aux Provinces-Unies au XVIIIe siècle
Négoce, dynamique institutionnelle et réorganisation du marché

Anne Wegener Sleeswijk
29, place Bossuet
21000 Dijon
Tel. 03.80.58.94.66 ou 06.30.39.11.98
anne.wegener.sleeswijk@ens.fr

Affiliations professionnelles :
ATER à l'Université Pierre Mendès France, Grenoble-2
Chercheur associé à l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine, Paris

Les vins français aux Provinces-Unies au XVIII^e siècle

Négoce, dynamique institutionnelle et réorganisation du marché

Au cours du long XVIII^e siècle, l'organisation du négoce du vin français avec les Provinces-Unies a connu un profond bouleversement. Les volumes ont reculé, les flux commerciaux se sont déplacés, la consommation a viré du blanc au rouge et l'organisation des échanges a été entièrement modifiée. Ces mutations font l'objet de ma thèse de doctorat, soutenue en septembre 2006 à l'Université d'Amsterdam et à l'EHESS de Paris. J'ai concentré mon analyse sur la structure du marché aux Provinces-Unies (essentiellement les provinces de Hollande et de Zélande) et sur les règles et normes qui coordonnaient alors les échanges. Mes interrogations se sont portées sur leur création, leur évolution et leur influence sur la prise de décision des acteurs individuels et collectifs.

J'ai combiné une approche traditionnelle quantitative et géographique, avec une analyse de l'organisation du marché du vin, définissant le marché comme une structure sociale où les intéressés poursuivaient, par les échanges d'argent, de marchandises et de services, des intérêts personnels et collectifs. Pour ce qui est de l'étude du marché, j'ai opté pour une approche institutionnelle d'inspiration sociologique, s'entendant au sens des normes et des règles écrites et non écrites, incarnées et non incarnées, qui régissaient les activités économiques¹. Cette approche double se retrouve dans la structure de mon étude qui comprend trois parties.

La première partie concerne l'évolution quantitative et spatiale du négoce. Dans un deuxième temps je m'intéresse au fonctionnement concret du marché. J'aborde la consommation, la formation des prix, l'évolution des réseaux commerciaux et la logique

¹ Pour l'approche traditionnelle quantitative de l'histoire du négoce : Christian Huetz de Lemp, *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, Paris/La Haye, 1975 ; Michel Morineau, « La balance du commerce franco-néerlandais et le resserrement économique des Provinces-Unies au XVIII^e siècle », *EJH* 30, 1965, pp. 170-212 ; Pierre Jeannin, *Marchands du Nord espaces et trafics à l'époque moderne*, Paris 1996, divers articles ; Joop Faber, divers articles repris dans W.G. Heeres e.a. (eds.), *From Dunkirk to Danzig. Shipping and Trade in the North Sea and the Baltic, 1350-1850. Essays in honour of J.A. Faber*, Hilversum 1988. Des historiens qui travaillent actuellement dans cette tradition : Pierrick Pourchasse, *Le commerce du Nord. Les échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale au XVIII^e siècle*, Rennes 2006 ; Milja van Tielhof, *The « Mother of all Trades ». The Baltic Grain Trade in Amsterdam from the Late 16th to the Early 19th Century*, Leyde 2002. Quant à la nouvelle sociologie économique, ont été déterminants pour les questions que je me suis posées : Viviana A. Zelizer, "Beyond the Polemics on the Market: Establishing a Theoretical and Empirical Agenda" in: Richard Swedberg, *Economic Sociology*, Cheltenham/Brookfield 1996, pp. 298-318 ; Marc Granovetter, "Economic Action and Social Structure: the Problem of Embeddedness", *AJS* 1985, 91, pp. 481-510 ; Victor Nee, « The New Institutionalism in Economics and Sociology », in : Neil J. Smelser et Richard Swedberg (eds), *The Handbook of Economic Sociology, second edition*, Princeton 2005, pp. 49-74. Sur le potentiel des différentes approches institutionnelles pour l'analyse des marchés historiques : Jean-Pierre Hirsch, Gérard Gayot, Nadine Malle-Grain et Didier Terrier, *Les institutions de l'économie de marché en Europe XVIII^e-XX^e siècle*, numéro spécial de : *Revue du Nord* LXXVI, 307, 1994 ; Dominique Margairaz et Philippe Minard, « Le marché dans son histoire », *Revue de synthèse* 2006/2, pp. 241-252.

économique des acteurs. Ensuite, afin de concrétiser la relation entre négoce et marché, j'étudie trois complexes de normes et règles peu connues de façon détaillée : la vente aux enchères des vins à Amsterdam ; les accises que la Province de Hollande imposa sur la consommation et les critères de qualité qui furent progressivement élaborés.

I. Les contours du commerce

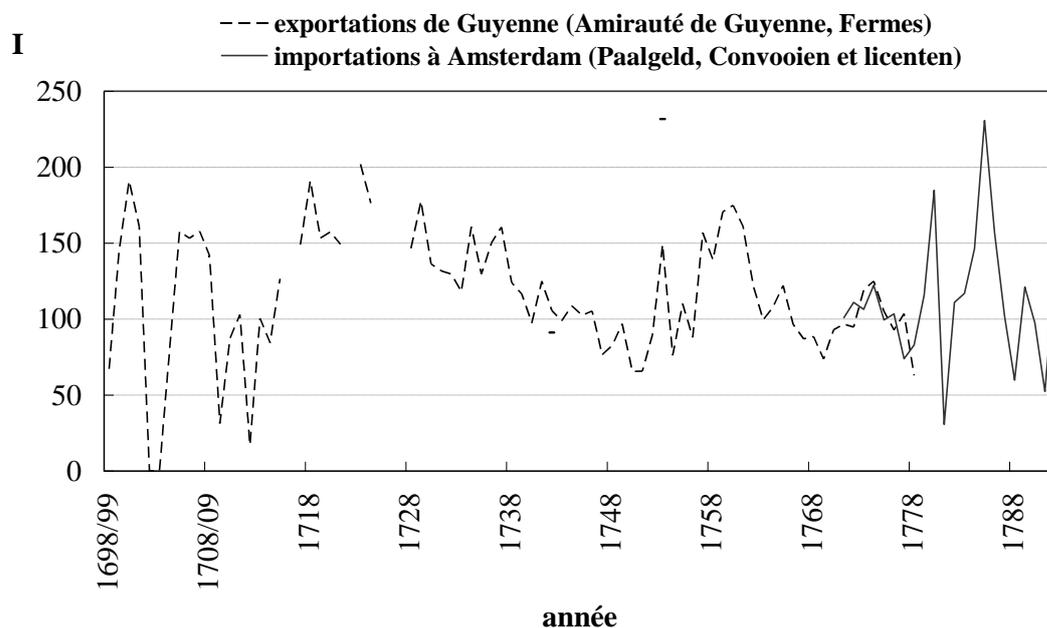
L'originalité de la première partie de ma thèse, que j'ai appelée « les contours », et où j'aborde dans ses grandes lignes le développement quantitatif et spatial du commerce des vins français aux Provinces-Unies entre les années 1660 et 1793, réside dans l'approche bilatérale de la branche de commerce étudiée. Ce double angle d'incidence vise à inscrire l'histoire du négoce dans la continuité par rapport à la production et surtout à la consommation². Mon analyse du volume et des directions du commerce est fondée aussi bien sur des sources quantitatives françaises (balances du commerce, états des fermes, registres des amirautés) que néerlandaises (*convooiën et licenten, paalgeld, armengeld, vatgeld*).

Un aspect important de la restructuration du marché néerlandais du vin a été la diminution dans ses grandes lignes, du volume du commerce au XVIIIe siècle. Si cette évolution contraste avec la forte expansion générale du commerce français, elle s'insère par contre parfaitement dans le contexte de la stagnation ou, selon certains auteurs, de régression du commerce européen des Provinces-Unies³.

² On trouve une approche semblable chez : Anne Radeff, *Du café dans le chaudron. Economie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie)*, Lausanne 1996.

³ De Vries et Van der Woude 1995, p. 479; 498, 499, 572-581; Johan Israel, *Dutch Primacy in the World Trade, 1585-1740*, Oxford [1989] 1991, pp. 292 e.s.; Clé Lesger, "Stagnatie en stabiliteit. De economie tussen 1730 en 1795", in: Willem Frijhoff et Maarten Prak, *Geschiedenis van Amsterdam. Zelfbewuste stadstaat, 1650-1815*, Amsterdam 2005, pp. 219-237; Guillaume Daudin, *Commerce et prospérité. La France au XVIIIe siècle*, Paris 2005 ; Jacques Bottin, Gilbert Buti et André Lespagnol, "La mer comme vecteur des échanges" dans : Alain Cabantous, André Lespagnol et Françoise Péron (eds.), *Les Français, la terre et la mer XIIIe-XXe siècle*, Paris 2005, pp. 177-259.

Fig. 1 Volume des exportations du vin de Guyenne vers les Provinces-Unies et des importations du vin français à Amsterdam, 1698/99-1792, (indices, base 100 = 1771-1778)



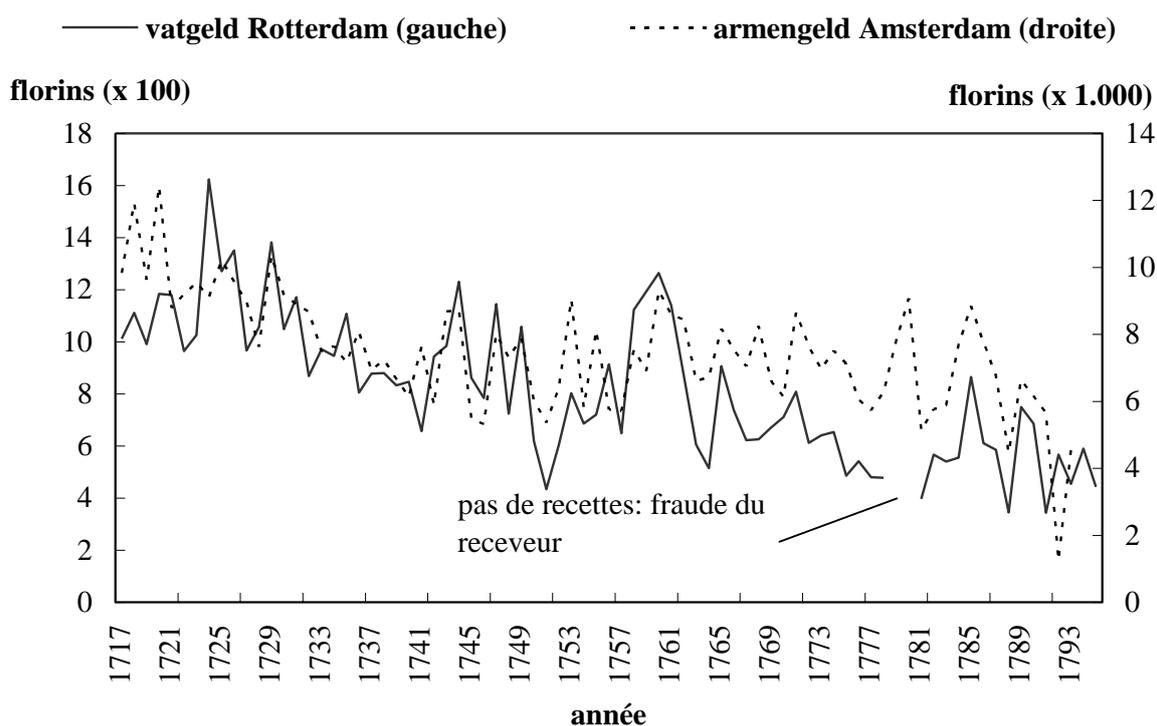
Sources : ADG, Chambre de commerce de Guyenne, C4386-4388, Etats des fermes de Guyenne, 1721-1778 ; Huetz de Lempis 1975, pp. 47, 200 ; GAA, Microfilms 6578-6583, Paalgeld 1742, 1771, 1772 ; 1779-1792, Van Nierop, « Uit de bakermat der Amsterdamsche handelsstatistiek », *Jaarboek Amstelodamum* 13, 1915, pp. 105-172 ; GAA, Huis Marquette, PA 231, 123, Documents concernant le commerce du vin à Amsterdam, rassemblés par J. Rendorp, 1742, 1743, 1779, 1784 et s.d.

Comme le montrent les volumes des exportations de Guyenne et des importations d'Amsterdam, le d clin n'a pas eu lieu de fa on lin aire mais par phases, avec des hauts et des bas, qui s'expliquent essentiellement par l'incidence des conflits arm s et par la qualit  des vendanges (fig. 1). Vers 1700, les exportations de vins fran ais vers les Provinces-Unies atteignent un summum, avec un volume annuel compris entre 60 et 70 mille tonneaux dans les meilleures ann es (I 191 pour les exportations de Guyenne, base 100 = 1771-1778). Avec de tels chiffres, le commerce des vins avait une ampleur presque aussi grande que celle qu'il avait connue dans les meilleures ann es du si cle pr c dent : les ann es juste apr s la Tr ve et la p riode allant de la Guerre de Hollande   la Guerre de la Ligue d'Augsbourg. Le volume des exportations devait ensuite atteindre une nouvelle apog e entre 1716 et 1726 (I 191 en 1718 ; 201 en 1723). Ensuite, les exportations ont diminu  pour atteindre leur point le plus bas du si cle en 1750 et 1751 (I 66 pour les exportations de Guyenne ; avec un volume de 17   19 mille tonneaux d'exportations vers les Provinces-Unies de toute la France)⁴. Comme

⁴ Morineau 1965, pp. 202, 210.

nous le verrons par la suite, le creux de 1750-1751 n'a pas été causé par des guerres ou par des circonstances climatologiques, mais par un bras de fer entre les marchands de vin (les semi détaillistes) de Rotterdam et d'Amsterdam et les États provinciaux hollandais⁵.

Fig. 2 Activité dans le commerce du vin sur le marché hollandais: recettes du vatgeld de Rotterdam (vin et eau-de-vie), 1716/17 à 1794/95 et de l'armengeld d'Amsterdam (vin, eau-de-vie et vinaigre), 1717-1793



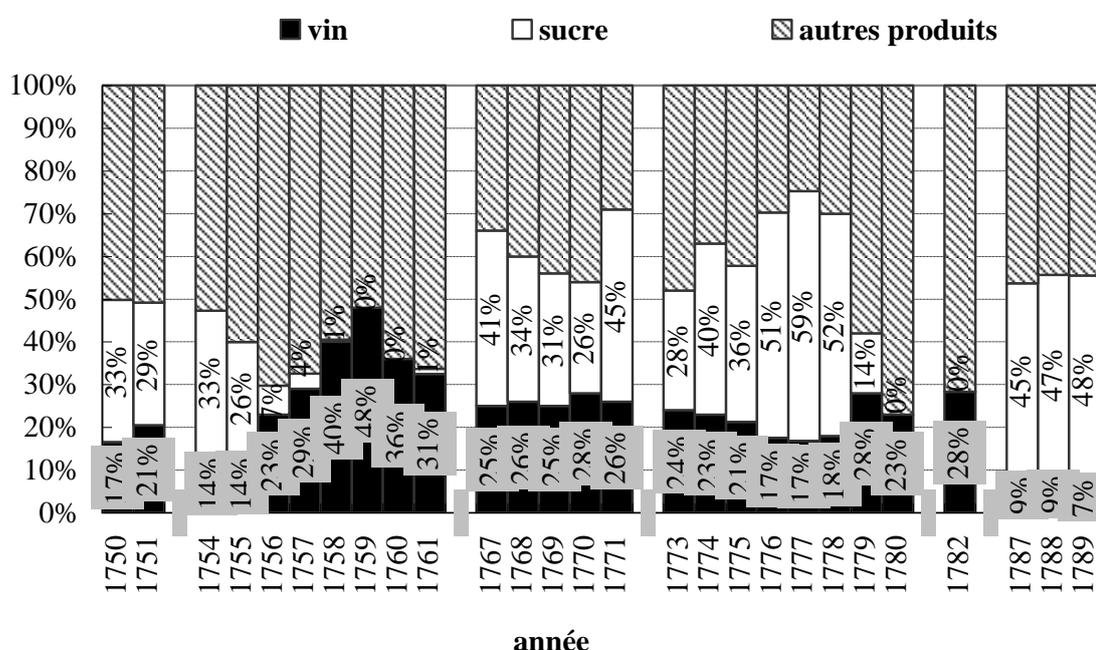
Sources : Gemeente Archief Rotterdam (GAR), Gilden, Toegang 17, 208-210, Livre de caisse de la corporation des marchands de vin de Rotterdam, 1697-1820 ; Gemeente Archief Amsterdam (GAA), Aalmozeniersweeshuis, PA 343, 592-594, Grands-livres de l'orphelinat des aumôniers, 1671-1808.

Au cours de la Guerre de Sept Ans, une relance temporaire a été enregistrée. Puis, la Guerre d'Indépendance américaine a causé une régression grave, sans conduire toutefois à un déclin définitif du commerce. Le milieu des années quatre-vingts est une période d'activité intense sur le marché du vin néerlandais, mais le conflit révolutionnaire provoque en 1793 une crise

⁵ Pour des raisons fiscales, les gouvernements provinciaux et municipaux hollandais distinguent rigoureusement le commerce de gros d'avec le détail. A Amsterdam par exemple, les négociants ne sont pas autorisés à vendre, dans la plupart des villes, des quantités de vin français inférieures à huit barriques (200 à 230 litres l'unité), à un aune (environ 1.050 litres) de vin allemand et à une pipe de vin espagnol (430 à 480 litres). Les *wijnkopers*, les marchands de vins, ne peuvent débiter moins de huit *mingele* (à raison de 1.2 litres) ou quatre *stopen* (à raison de 2,4 litres) de vin en même temps. Cela est seulement permis aux cabaretiers et aux aubergistes. Cependant, les marchands de vins et les cabaretiers sont libres d'acheter des lots de vins dans les quantités qu'ils souhaitent.

profonde dans les relations commerciales entre la France et les Provinces-Unies, de laquelle le commerce des vins ne s'est pas remis aussitôt. Cette évolution se retrouve, avec des petites variations, dans les droits perçus sur la distribution des vins à Amsterdam et à Rotterdam (fig. 2). Si la diminution des volumes commerciaux est donc très sensible, j'ai pu établir grâce aux prix courants néerlandais et français, qu'elle a probablement été compensée en valeur, jusqu'à la fin des années 1770, par l'augmentation générale des prix réels du vin et par la part de marché grandissante du commerce des vins de valeur.

Fig. 3 Part du vin et du sucre dans les exportations françaises vers les Provinces-Unies, 1750-1789, % de la valeur



Sources : Morineau 1965, pp. 202, 210; BMR, Fonds Montbret 155, Balances du commerce 1754-1761 ; NEHA, Bruyard 122, Balances du commerce 1767-1771 ; 1773, 1774 ; CARAN, F12 Commerce et Industrie, 242-251, Balances du commerce 1775-1780, 1782, 1787-1789 ; Archives Départementales de la Gironde (ADG), Chambre de commerce de Bordeaux, C 4388, Etats des fermes de Guyenne, 1763-1778. NB : pour 1776, les valeurs mentionnées dans les états des fermes de Guyenne sont incompatibles avec celles indiquées dans la Balance du commerce.

Le poids relatif du commerce néerlandais des vins, tant à l'égard de l'exportation totale de vins français, qu'en comparaison avec le commerce total franco-néerlandais a également baissé. Alors qu'au début du siècle, le vin était de loin le principal produit français d'exportation vers les Provinces-Unies, avec une part d'environ 25 à 30% des échanges

totaux, cette part avait atteint moins de 10% à la fin du XVIIIe siècle. Le sucre et d'autres denrées coloniales occupaient alors une position dominante dans les exportations françaises vers cette destination (fig. 3). Suite à la fin de la Grande Guerre nordique en 1721, les exportations de vin vers les villes hanséatiques et baltique, la Prusse et la Pologne ont augmenté⁶. Les colonies américaines constituaient un deuxième marché en expansion⁷.

Mes sources néerlandaises m'ont permis d'établir à quel point l'organisation spatiale du commerce et la composition du flux commercial se sont modifiées. Ces glissements sont en partie apparents à travers les registres lacunaires du *paalgeld* perçu à Amsterdam⁸. Ils montrent clairement le poids écrasant des vins de Bordeaux et de Libourne (entre 55 et 80% du marché selon l'année), mais aussi l'augmentation dans les dernières décennies du XVIIIe siècle, des importations de vin en provenance de la Méditerranée⁹.

En l'absence de registres suivis des Amirautés néerlandaises susceptibles d'indiquer, pour la fin du XVIIe et le début du XVIIIe siècle, la provenance des vins importés dans les ports hollandais, j'ai procédé à une analyse sérielle –je l'avoue un peu hasardeuse– des renvois géographiques figurant dans l'index sur les protocoles notariés de Rotterdam (la quatrième ville des Provinces-Unies et deuxième port après Amsterdam, qui reçoit au début du XVIIIe siècle environ 40% des vins français importés aux Provinces-Unies et à la fin du siècle 30 à 35%)¹⁰. L'analyse est basée sur tout un corpus informatisé très étendu d'actes notariés, établi sur la base des entrées manuscrites par produit sur les protocoles notariaux de Rotterdam. Après l'élimination des actes concernant le vin pour lequel aucune provenance n'est mentionnée et des actes « doubles » faisant référence à une même transaction, j'ai travaillé avec un fichier de 1.905 enregistrements de vin français, concernant les années 1661-1790. Evidemment, ce corpus composé d'actes très divers, ne peut donner qu'une idée générale de l'évolution des parts des différentes régions de production dans les importations maritimes !

⁶ Huetz de Lempis 1975, p. 100 ; Paul Butel, *La croissance commerciale bordelaise dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, Lille 1973, I, p. 246.

⁷ Huetz de Lempis 1975, pp. 200, 213 ; ADG, Chambre de commerce de Bordeaux, C4386-4388, Etats des fermes 1721-1778.

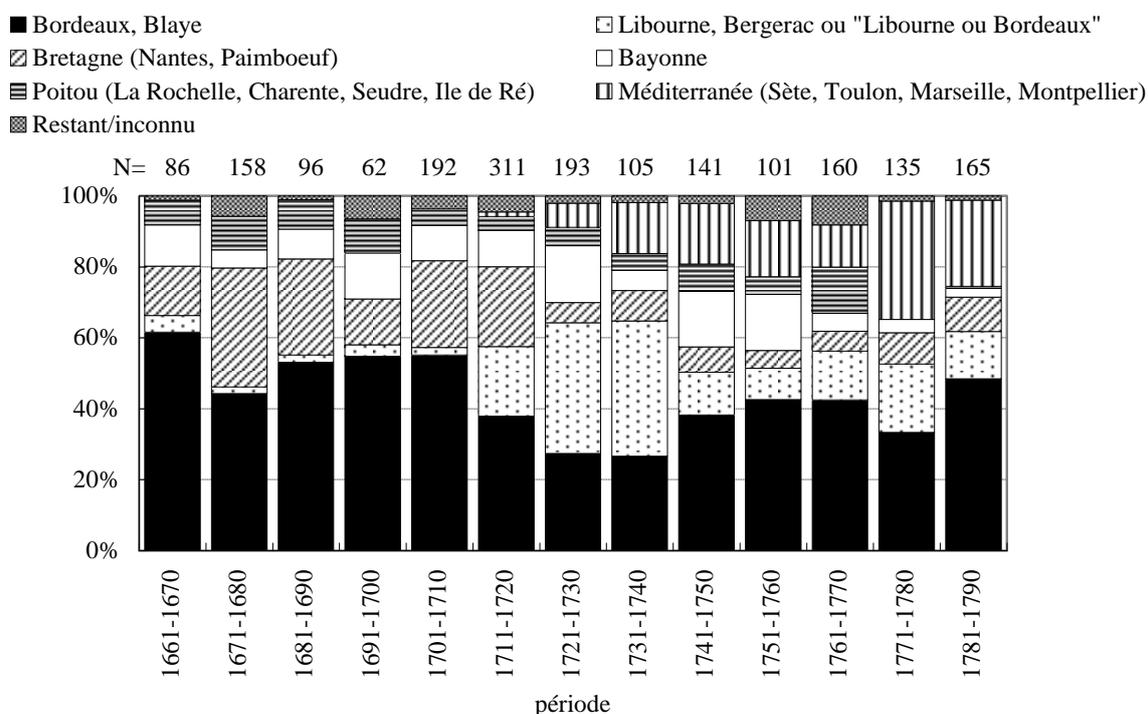
⁸ Le *paalgeld* est une rétribution perçue dans les ports bordant la Zuiderzee. Elle sert à l'entretien des balises.

⁹ GAA, Microfilms 6578-6583, Paalgeld 1742, 1771, 1772 ; 1779-1792. Une partie de ces registres a été analysée par une équipe d'étudiants et de chercheurs sous la direction de George Welling. Les résultats ont été mis en ligne : <http://let.rug.nl/~welling/paalgeld> Il importe toutefois d'être réticent dans l'usage de ces résultats. En effet, suite à une mauvaise interprétation des mesures de capacité, Welling surestime le poids des vins ibériques au sein des importations.

¹⁰ Je tiens à remercier Paul van de Laar de l'Université Erasme de Rotterdam et Arie van der Schoor des Archives Municipales de Rotterdam d'avoir mis à ma disposition une partie de la version informatisée de ce fichier, regroupant tous les renvois à des actes notariés faisant apparaître le mot « vin ». Ce fichier « vin » compte 3.132 entrées pour les années 1658-1790. Les types d'actes les plus fréquents sont des attestations, des procurations, des autorisations et des chartes-parties. Il aurait bien évidemment été préférable d'analyser la composition des importations d'Amsterdam, où arrivait 50 à 60% du vin français importé aux Provinces-Unies au XVIIIe siècle, mais malheureusement nous ne disposons pas d'une métasource comparable pour cette ville.

Il confirme cependant qu'à partir des années 1720, l'exportation à partir des ports de la côte Atlantique diminue, tandis que la vallée du Rhône, la Provence et le Languedoc voient leurs parts de marché augmenter (fig. 4). Toutefois, les vins de la côte atlantique restent très dominants, avec une part dans les actes notariés qui ne descend jamais en dessous de 65%. Le corpus montre aussi les temps forts des petits vins nantais essentiellement destinés à la distillation, dans les années autour de la Révocation de l'Edit de Nantes (34% des références en 1671-1680 ; 27% en 1681-1690), et des vins doux de Bergerac (37% des références en 1721-1730 ; 38% en 1731-1740).

Fig. 4 Références aux ports et régions de production du vin français dans les actes notariés de Rotterdam, 1661-1790 (% par période)



Source : GAR, Archives municipales de Rotterdam, index sur les archives notariées.

II Les caractéristiques du marché

Le marché du vin aux Provinces-Unies constitue le second temps de mon étude. J'examine les caractéristiques du marché dans trois significations : l'endroit où la consommation a lieu, sans négliger les aspects culturels de celui-ci ; les réseaux sociaux des acheteurs et vendeurs ; et la

formation des prix du vin, qu'on ne peut pas aborder sans analyser l'évolution des coûts et du financement du commerce.

Entre le milieu du XVII^e et la fin du XVIII^e siècle le marché néerlandais des boissons se modifie profondément. L'usage de la bière, la boisson traditionnellement la plus répandue, s'effondre de façon dramatique à partir des dernières décennies du XVII^e siècle, tandis que la consommation du genièvre et des boissons coloniales augmente sensiblement¹¹. La place des vins français sur le marché des vins des Provinces-Unies est très dominante. Entre les années 1660 et 1790, hors des périodes de guerre, 75 à 90% des vins consommés dans les provinces de Hollande et de Zélande sont français¹².

L'usage des vins change aussi. Suite à la modification des droits d'importation en 1716 et surtout à la réforme des accises provinciales hollandaises en 1751, les prix de détail augmentent fortement. Vers 1700, l'on payait dans les auberges d'Amsterdam 6 à 8 *stuivers* pour une pinte de vin « ordinaire » : deux à quatre fois le prix d'une pinte de bière ; environ le tiers du salaire journalier d'un ouvrier sans qualification et le cinquième de la paie du maître artisan. Le vin était alors deux à quatre fois plus cher que la bière. Ainsi, la consommation du vin était coûteuse, mais à la portée de beaucoup. Vers 1770, la pinte de vin est devenue deux à trois fois plus chère par rapport à 1700¹³. En même temps, les salaires nominaux étaient restés stables et le pouvoir d'achat avait baissé considérablement¹⁴. Ainsi, au cours du XVIII^e siècle, le vin français devient de plus en plus une boisson de gens riches.

La hausse des prix de détail est accompagnée d'un glissement important dans la nature des vins consommés. En effet, le poids des nouveaux droits est tel que l'importation des vins blancs à bas prix ne s'avère plus rentable. Simultanément et sous l'influence de la mode française, les élites commencent à délaisser les vins blancs¹⁵. Ce phénomène semble avoir frappé avant tout les vins du Sauternais. Les vins blancs doux qui, au XVII^e et au début du XVIII^e siècle dominaient les exportations vers les Provinces-Unies tout comme vers l'ensemble de l'Europe du Nord, cèdent alors vers le milieu du XVIII^e siècle progressivement

¹¹ Anne Wegener Sleeswijk, « Du nectar et de la godaille : qualité et falsification du vin aux Provinces-Unies, XVIII^e siècle », *RHMC* 51, 3, 2004, pp. 20-25.

¹² GAR, Archives municipales de Rotterdam, indices sur les archives notariées ; GAA, Microfilms 6578-6583, Paalgeld 1742, 1771, 1772 ; 1779-1792 ; GAA, Verkopingen van koopmanschappen door makelaars 5069, 1-102, Enchères du vin 1724-1786.

¹³ GAA, NA Leonard Noblet, 7372, Attestations pour Theodore Velthuijzen, receveur des accises, 13 et 21 juillet 1703, f. 150-172 ; Madeleine van Strien-Chardonneau, *Le voyage en Hollande : récits de voyageurs français dans les Provinces-Unies, 1748-1795*, Oxford 1994, pp. 29, 40 ; Cees D. van Strien, *British travellers in Holland during the Stuart period, Edward Browne and John Locke as tourists in the United Provinces*, Leyde 1993, pp. 190, 348.

¹⁴ De Vries et Van der Woude 1995, pp. 706, 707 ; 720-723.

¹⁵ Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques (ADPA), Dons et acquisitions, IJ 88/17, Lettre de Moracin de Bérens, Bayonne à Etienne Ger d'Angosse, Pau, 9 déc. 1755.

la place aux rouges, des vins que l'on élève volontiers en cave, à la différence des blancs consommés « jeunes ». Parallèlement s'affirme l'attention croissante apportée aux grandes marques désignant les meilleurs crus.

Il existe peu de données chiffrées concernant le rapport entre les vins rouge et blanc (et rosé) sur le marché néerlandais, mais les rares sources dont je dispose indiquent que vers 1740, seulement 10 à 20% du vin français arrivé dans les ports hollandais était du rouge¹⁶. Ensuite, la progression des vins rouges dans le marché néerlandais est facile à suivre dans le *Prijscourant*. J'ai analysé à partir de ces listes officielles de prix non seulement le niveau des prix, mais aussi l'évolution des catégories de vin listées et l'incidence des cotes dans chaque catégorie afin de mieux saisir la transition vers les rouges et les vieux vins et le poids relatif des diverses sortes de vin sur le marché néerlandais (annexe 1).

Avant 1757, le *Prijscourant* ne mentionne pas la couleur des vins français et les classe strictement d'après leur origine. Depuis la révision des catégories en 1757, les vins muscats figurent en premier, suivis de tous les rouges et blancs, classés par région de production. Sur les trente catégories mentionnées pour le vin français, pas moins de douze ont dorénavant exclusivement trait au vin rouge¹⁷. Depuis 1766, la couleur du vin est même élevée au rang de principe central de classification. Désormais dix catégories sur quatorze concernent exclusivement le vin rouge. A partir de 1777, c'est treize sur dix-huit. L'incidence des cotations confirme que les vins rouges jouent, dans la seconde moitié du siècle, un rôle de premier plan sur le marché d'Amsterdam. Entre 1757 et 1789 en dehors des années de guerre, le *Amsterdamsche Prijscourant* peut à chaque édition donner les prix de pratiquement toutes les sortes de vin rouge nouveau¹⁸.

Vers 1800, la conversion au vin rouge est complète. Les vins rouges ont désormais presque entièrement évincé les blancs du marché néerlandais. C'est ce qui ressort de l'aperçu de William Franck relatif à l'exportation du département de Gironde pour les années viticole 1802-1803 et 1803-1804.¹⁹ Dans ces années, plus de 90% des vins exportés par ce département vers la République Batave, est rouge. La grande popularité du vin rouge est une particularité du marché néerlandais. A l'exception du Danemark où la consommation est composite, le reste de l'Europe du Nord préfère toujours le blanc.

16 GAR, OSA toegang 1, 2192, Memorie van de kooplieden in wijn, z.d. april 1735, pp. 8, 9; Mémoire cité chez : H. Kehrig, *Le privilège*, [1886], 1984, p. 81, 82; et M. Lachiver, *Vins, vignes et vignerons*, 1988, p. 304.

17 NEHA, Bijzondere collecties 472, CCC 21, *Amsterdamsche Prijscourant*, 10 okt. 1757.

18 La seule exception concerne le Picardan rouge, qui n'apparaît plus dans le *Prijscourant* à partir de 1765. Cf. Fig. 3.4 ; NEHA, Bijzondere collecties 472, CCC 21, *Amsterdamsche Prijscourant*, 16 déc. 1765.

19 William Franck, *Traité sur les vins du Médoc et les autres vins rouges du département de la Gironde*, Bordeaux, 1824, annexes, pp. 7, 8.

Au cours de la période étudiée, la consommation du vin jouit d'un prestige croissant. De toute évidence, boire du vin et montrer que l'on en buvait avait pour beaucoup de consommateurs du XVIIIe siècle une grande priorité. Ainsi en 1776 le médecin Le Francq van Berkhey nota avec un brin d'exagération :

« Un paysan qui buvait autrement, bien sûr, des bières fortes, des vins doux ou également de l'eau-de-vie avec du sucre, se force à présent, vaille que vaille, à boire un vin acide, aigre et mauvais. La mode s'impose avec violence et la volonté de suivre les grands même dans leurs préférences des boissons est grande, même si le goût de ce qu'on boit est en conflit avec la nature même de l'homme du peuple »²⁰.

Les normes qui entourent la consommation du vin subissent alors un processus d'aristocratisation. Au XVIIe et au début du XVIIIe siècle, les Hollandais buvaient pour se soûler, pour faire la fête et pour s'amuser. Beaucoup consommaient régulièrement du vin français dans les auberges et le « musicos » et les peintures, les pièces de théâtre ainsi que les recueils de chansons populaires témoignent de la publicité et de l'exubérance de cette consommation²¹. A l'occasion de leurs voyages aux Provinces-Unies de nombreux étrangers ont décrit l'usage du vin et des boissons alcooliques démesuré des Hollandais²². Mais depuis le deuxième quart du XVIIIe siècle, tout commence à changer. En 1779, le Français Samuel l'Honoré, qui passa la majeure partie de sa vie dans les Provinces-Unies décrit cette évolution ainsi :

« Les Hollandais étoient autrefois grands buveurs, & l'on croyoit avoir mal régalez ses hôtes, s'ils ne s'en retournoient ivres chez eux. Cette coutume est à peu près abolie & les gens comme il faut ont la crapule & l'ivrognerie en horreur »²³.

Au cours du XVIIIe siècle, il est de plus en plus mal vu de boire beaucoup de vin. Les sources fiscales montrent qu'une partie croissante des vins est alors consommée dans le cadre

²⁰ «Een boerengast, die anders natuurlijk tot zwaare bieren, zoete wijnen, mede, of brandewijn met suiker geneigd was, nu, 't ga hoe 't ga, zig verwringt, om zuure, wrange en slegte bogt van rooden win te drinken. Met zulk een geweld heerscht de mode, en zoo veel invloeds heeft de zugt om de grooten na te volgen, zelfs op den smaak in het drinken, strijdende met den natuurlijke aard des volks», Le Francq van Berkhey, *Natuurlijke Historie van Holland*, 1776, III, 5, p. 1530.

²¹ A. Th. van Deursen, *Het kopergeld van de Gouden Eeuw II Volkskultuur*, Amsterdam 1978, pp. 38, 39; Simon Schama, *Overvloed en onbehagen. De Nederlandse cultuur in de Gouden Eeuw*, Amsterdam 1987, pp. 209-212

²² William Temple, *Remarques sur l'état des Provinces-Unies des Pays-Bas*, Utrecht 1697, pp. 164, 217 ; Van Strien 1993, pp. 142, 143, 350-354.

²³ Samuel l'Honoré, *La Hollande au XVIIIe siècle ou nouvelles lettres, contenant des remarques et des observations de cette province*, La Haye 1779, p. 266.

familial²⁴. Comme l'indiquent les livres d'étiquette et les livres de cuisine, l'enjeu devient maintenant de boire son vin selon les convenances²⁵.

A mesure qu'on avance dans le XVIIIe siècle, beaucoup de Hollandais ne consomment alors plus que quelques fois par an du vin français, à l'occasion de fêtes et de rites de passage, comme les baptêmes, les mariages et les enterrements. Le vin accompagne aussi souvent la signature d'accords et de contrats²⁶. En raison de sa fonction lors de la Cène, le vin avait sans doute une plus-value symbolique par rapport à d'autres boissons, qui conférait aux contrats validé avec du vin une inviolabilité²⁷.

La baisse de l'importation de vin au XVIIIe siècle, significative de l'appauvrissement des couches modestes de la société, s'accompagne de l'apparition sur le marché néerlandais de formes d'« Esatz » de vins, à base de lie de vin et de jus de fruits, fabriqués sur place et dont se contentent les plus pauvres. Il est difficile d'estimer combien on produisait, dans les Provinces-Unies, des vins qu'on considérait de nos jours des vins d'imitation, mais il ressort des commentaires d'observateurs contemporains, qu'il ne s'agissait pas d'un phénomène marginal. Dans les années 1760, Accarias de Serrione, auteur de divers manuels de pratique commerciale, pensait que plus d'un tiers des vins consommés dans les Provinces-Unies était produit sur place²⁸. La production considérable des vins d'imitation explique sans doute le très grand nombre de marchands de vins dans les villes hollandaises²⁹. Beaucoup de marchands de vin étaient sans doute en réalité des fabricants de « vin ».

Dans un deuxième temps, j'aborde le marché du point de la formation des prix. Je m'intéresse aussi bien à la perception de ce processus des contemporains, qu'à des influences plus faciles à mesurer. Du fait que le commerce du vin se faisait surtout par l'intermédiaire de

²⁴ GAR, Oud Stads Archief, Toegang 1, 3720-3722, Copies des comptes annuels des receveurs des accises municipales, 1758-1782.

²⁵ *Aanhangzel van de volmaakte Hollandsche keukenmeid, onderwijzende veelerhande zaaken, omtrent het toebereiden der spijzen* [...], Amsterdam [1752] 1769, pp. 135, 136.

²⁶ Marieke Knuijt, "Wij diverteerden ons admirabel..." Feesten in huiselijke kring: de opkomst van de "stille bruiloft" in de 18e eeuw", in: Willem Frijhoff e.a. (eds.), *Een groot gedruis en eene onbesuisde vrolykheit. Feesten in de 18e eeuw*, Leyde 1996, pp. 72, 74, 75, 114 ; Joannes Le Francq van Berkhey, *Natuurlijke Historie van Holland*, 1774, III, 4, pp. 1265, 1266; Pierre-Jean Grosley, *Voyage de P.-J. Grosley en Hollande*, Paris 1813, p. 350; Justus van Effen, *De Hollandsche Spectator*, XII, 18 mars 1735, p. 187; Thera Wijzenbeek-Olthuis, *Achter de gevels van Delft. Bezit en bestaan van rijk en arm in een periode van achteruitgang (1700-1800)*, Hilversum 1987, p. 230.

²⁷ Dans d'autres sociétés, la consommation du vin revêt aussi souvent un caractère rituel et hautement symbolique. Mary Douglas, « A distinctive anthropological perspective », in Idem (ed.), *Constructive drinking. Perspectives on Drink from Anthropology*, Londres [1987] 2003, pp. 8-10.

²⁸ Jacques Accarias de Serrione, *Le commerce de la Hollande*, Amsterdam 1768, III, p. 102.

²⁹ Divers auteurs se sont étonnés du nombre excessif de marchands de vins dans les grandes villes, sans toutefois trouver une explication pertinente. Cf. De Vries et Van der Woude 1995, pp. 72-77 ; Willem Frijhoff, « Zutphen's geschiedenis, 1591-1814 », in : Willem Frijhoff e.a. (eds.), *Geschiedenis van Zutphen*, Zutphen 1989, pp. 116, 117.

réseaux de famille et d'amis, les intérêts familiaux et sociaux des agents économiques jouaient un rôle essentiel dans la formation des prix du vin sur le marché néerlandais. D'après la correspondance des négociants, d'autres facteurs importants sont la réputation et le statut social du vendeur, sa liquidité, ses compétences et le portefeuille de marques qu'il négocie³⁰. La formation des prix a lieu dans un contexte de négociation, où les différents partis n'ont pas forcément les mêmes critères au sujet de la qualité du vin. En outre, ils ne disposent pas des mêmes informations, par exemple sur les opérations subies par le vin et sur l'offre du marché. Ce genre d'informations est concentré entre les mains des courtiers en vins qui, de ce fait, jouissent d'un pouvoir extraordinaire dans le processus de formation des prix. Evidemment il n'est pas possible, dans le cadre de cette communication, de développer tous ces aspects, alors j'insisterai juste sur un type de lien entre réglementation et formation des prix qui m'a paru particulièrement intéressant.

Comme dans d'autres pays à la même époque, la formation des prix est aussi encadrée à certains égards par des dispositions légales, concernant le « juste prix » et la « bonne foi »³¹. Loin d'être un concept théorique abstrait, les acteurs du commerce de vin aux Provinces-Unies se réfèrent régulièrement à la règle de droit qui interdit aux vendeurs et acheteurs de s'écarter de plus de 50% du *iustum praetium*. Ainsi en 1764, un groupe d'assureurs de Rotterdam prie Pierre Babut de Bordeaux de prouver que les vins de Médoc, de Pauillac et de Margaux qu'il a chargé quelques mois plus tôt pour son compte pour les Provinces-Unies n'avaient pas été sur-assurés. Babut s'adresse alors aux courtiers jurés, habilités aussi bien à Bordeaux qu'en Hollande à délivrer un certificat prouvant que les prix remplissent bien le critère du juste prix. Celui-ci est alors rédigé dans les termes suivants :

« Nous soussignés courtiers brevetés certifions à tous ceux qu'il appartiendra que toutes les espèces de vins et vinaigres mentionnés en l'autre part étoit à leur juste prix quand ils ont été expédiés en foy de quoy nous avons signé le présent certificat ».³²

Bien entendu, le volume de l'offre et les perspectives de la vendange suivante ont aussi eu des conséquences sur la formation des prix du vin aux Provinces-Unies. Cependant, l'analyse des prix de Bergerac sur le marché d'Amsterdam montre que l'élasticité prix de l'offre et de la demande est relativement faible en dehors des années de circonstances

³⁰ Il n'est pas sans intérêt de constater que ces facteurs jouent toujours un rôle considérable dans la formation des prix des vins. Cf. Y. Chiffolleau et C. Laporte, « La formation des prix : le marché des vins de Bourgogne », *Revue française de Sociologie*, 45-4, 2004, pp. 663-680.

³¹ Simon van Leeuwen, *Het Rooms-Hollands regt*, 1678, pp. 387, 388.

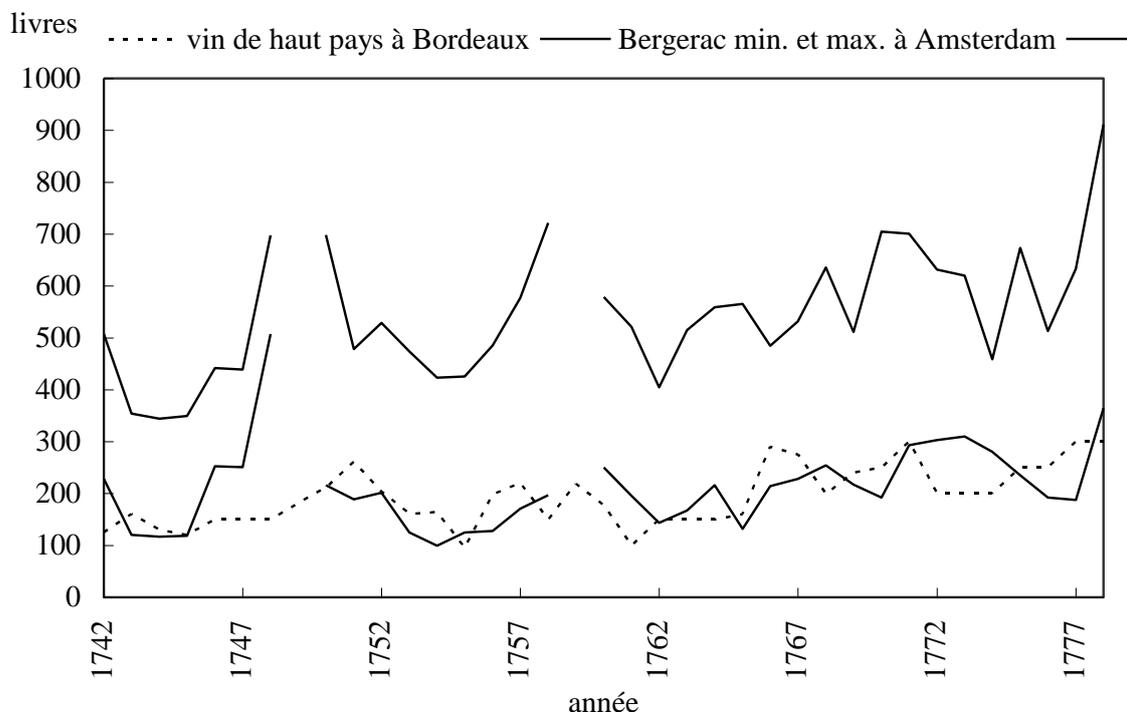
³² GAR, Manuscrits, Toegang 33.01, 3148, Police d'assurance du navire le « Pieter et Johanna », avec annexes, 1763, 1764.

politiques extrêmes, telles que 1748 et 1778 lorsque le négoce fut perturbé par les conflits armés. En effet, il n'existe pas de corrélation significative entre le volume des exportations de Guyenne des vins de haut pays et les prix du vin de Bergerac sur le marché d'Amsterdam ($r = -0,14$). Il semble que la qualité de la vendange ait eu la plus forte influence au niveau des prix.

Les coûts du commerce et ses bénéfices sont abordés sous deux angles. J'ai d'abord cherché à déterminer le poids relatif des différentes catégories de frais dans une trentaine de transactions concernant différents types de vin, à partir des comptes de producteurs, négociants et marchands de vin. Ensuite, j'ai mis l'évolution des principaux coûts (notamment celui du transport maritime) en rapport avec l'évolution des prix des vins de Bergerac, afin de calculer la « marge commerciale »³³. Cette analyse a conduit à une conclusion surprenante, à savoir qu'entre 1741 et 1778 dans la plupart des années étudiées et pour la majorité des vins de Bergerac, l'exportation vers les Provinces-Unies n'a pas pu générer de bénéfices (fig. 5). En effet, dans dix-neuf années sur les trente-six pour lesquelles nous pouvons faire le calcul, le prix plancher à Amsterdam se trouvait en dessous de la valeur du vin à Bordeaux et la grande masse des vins de Bergerac était vendue en Hollande au prix minimum mentionné dans le prix courant. Ce résultat m'a amené à m'intéresser plus en détail aux acteurs du commerce et à leurs ressorts, pour comprendre qu'est ce qui les a motivé à poursuivre ce négoce souvent déficitaire.

³³ Approche empruntée à : Pierre Jeannin, « Prix, frais, bénéfices », dans : Idem, *Marchands du Nord* 1996, pp. 133 e.s. ; Van Tielhof 2002, p. 216.

Fig. 5 Marge commerciale entre la valeur nominale par tonneau de vin de haut pays à Bordeaux et prix des vins de Bergerac à Amsterdam, convertis en livres tournois (corrégés pour le cours de change et pour l'agio), 1742-1778



Sources : ADG, Chambre de commerce de Bordeaux, 4387-4388, *Etats des fermes de Guyenne, 1741-1778* ; Huetz de Lempis, *Géographie* 1975, p. 200 ; NEHA, *Bijzondere collecties* 472, CCC 20-22, *Amsterdamsche prijscourant, 1742-1778* ; John J. Mc Cusker, *Money and Exchange* 1978, pp. 48-51.

Dans les grandes villes de Hollande et de Zélande, différents types d'acteurs s'intéressent à l'importation du vin français. Certains marchands de vins et distillateurs (presque tous autochtones) importent régulièrement du vin pour leur propre compte. Toutefois, la majorité des vins importés est reçue en commission par des négociants d'origine française, pour certains des (descendants de) réfugiés huguenots. Mais contrairement à une croyance largement répandue, on trouve aussi des catholiques parmi ces Français³⁴.

Lors de la seconde moitié du XVIIIe siècle, un troisième groupe prend un poids croissant dans ce négoce: celui des grossistes sans lien particulier avec la France, qui ne sont pas du tout spécialisés dans le commerce du vin et qui reçoivent toutes sortes de marchandises en commission et cumulent à la fois les activités de négociant à leur compte, de banquier,

³⁴ Sur l'identité des importateurs du vin français à Amsterdam dans une perspective longue : Anne Wegener Sleeswijk, « Une affaire huguenote ? Les immigrants français et le commerce du vin à Amsterdam (fin du XVIIe et XVIIIe siècles) » dans : Mickaël Augeron, Pascal Even et Burghart Schmidt, (eds), *Les étrangers dans les villes-ports. Expériences allemandes et françaises (XVe-XIXe siècle)*, Paris 2008, à paraître.

d'assureur et d'armateur. Ces grossistes attendent les années de bonnes vendanges pour investir dans les vins et investissent surtout dans des « valeurs sûres », des crus connus sur le marché néerlandais tels que des vins du Médoc et des Graves, mais aussi du Jurançon, du Béarn ou encore des vins de liqueur français et espagnols. En effet, vers le milieu du XVIII^e siècle, pour des négociants dépourvus de connaissances en œnologie, il devient plus facile de spéculer dans les vins car un meilleur contrôle de la qualité, des avancées techniques et la mise en place d'une hiérarchie relativement stable des « marques » rendent le marché plus transparent.

Trois études détaillées permettent d'analyser les fondements sociaux du comportement économique, en particulier le rôle des relations d'amitié et des liens de parenté. Les exemples de Joseph Eyma, négociant d'origine française établi à Amsterdam, Etienne Ger d'Angosse, propriétaire noble et exportateur du Béarn, et Andries van der Poest et Johan Clement, marchands de vin de Middelbourg, montrent combien les émotions et les normes sont les facteurs constitutifs par excellence des réseaux commerciaux. La recherche d'un profit maximal n'est nullement le seul, ni même le principal élément motivant leurs choix économiques. Ils s'inscrivent au contraire souvent dans une logique de fidélité et de tradition, d'imitation, de réputation et de réciprocité.

Ainsi en 1777, Joseph Eyma décide d'ouvrir un crédit de 20.000 livres à un cousin de sa mère, Jacques Servenier de Bergerac, pour lui permettre de continuer son commerce du vin en commission avec lui, et ce malgré la faillite éclatante dans laquelle Servenier vient de l'entraîner³⁵. Eyma lui fait grâce de ses anciennes dettes car, comme il l'explique à un ami, il est très attaché à son parent³⁶. L'étude détaillée de l'histoire des relations familiales à travers la correspondance, les livres de compte et les archives notariées françaises et néerlandaises rend plausible qu'Eyma ait considéré avoir une dette morale envers Servenier. En effet, vingt ans plus tôt, alors à la tête d'une maison de commerce prospère à Bordeaux, Servenier avait donné ses plus grandes commissions d'achat et de vente à Amsterdam à sa cousine Marthe Eyma-Nairac, la mère de Joseph Eyma, alors jeune veuve avec trois enfants mineurs à charge³⁷.

Si les liens sociaux jouent un rôle déterminant dans les motivations des importateurs du vin français, la synergie de leurs différentes activités explique aussi en partie leur volonté

³⁵ ADG, Négociants 7B 2009, Lettre d'Eyma fils, Amsterdam à Jacques Servenier, Bordeaux, 17 avril 1777.

³⁶ ADG, Négociants 7B 2009, Lettre d'Eyma fils, Amsterdam à Jacques Servenier, Bordeaux, 31 mars 1777 ; ADG, Négociants 7B 2009, Copie d'une lettre d'Eyma fils, Amsterdam à Jean-Philippe Boutin, Bordeaux, 30 jan. 1777.

³⁷ ADG, Négociants, 7B 2018, Livre-journal de Jacques Servenier, Bordeaux, 1758-1781, par exemple f. 11, 14v, 19, 23, 34v, 40v, 51, 56v.

de s'engager dans un négoce à perte ou peu rentable. En effet, beaucoup de négociants importateurs possédaient des parts de navire, des entrepôts et des caves. Ils s'intéressaient aussi à l'assurance et à la banque et employaient des bateliers. Leur correspondance montre qu'ils ne calculaient que rarement leur profits et pertes sur une transaction de vins, sans prendre en compte ce qu'ils avaient gagné sur l'entrepôt ou l'assurance des ces vins, ou sur les crédits qu'ils avaient fourni³⁸. Parfois les négociants néerlandais posaient même comme condition expresse à leur participation, de pouvoir conclure l'assurance du vin, ou de le faire transporter sur leurs propres navires³⁹.

III. Les normes et règles du marché : trois études de cas

Dans le troisième volet de ma thèse enfin, j'ai tenté d'appréhender et de préciser le jeu complexe qui lie l'évolution quantitative et spatiale du négoce aux règles et aux normes du marché. Trois systèmes de normes et règles présents de manière récurrente dans la recherche – les enchères des vins, les impôts provinciaux hollandais sur la consommation et les normes et règles posées à la qualité – permettent de concrétiser ces rapports, qui prennent des formes très variées. Leur genèse, leurs mutations et l'utilisation qu'en font les acteurs constituent un élément essentiel du fonctionnement du marché.

Dans les années 1750 et 1751, le changement des droits hollandais sur la consommation, le *middel* sur le vin, n'accélère pas seulement la transition du blanc au rouge. Il provoque aussi un conflit grave entre les États de Hollande d'une part et les marchands de vin de Rotterdam et d'Amsterdam d'autre part⁴⁰. En effet, les marchands de vin s'opposent à la réforme des accises par crainte d'un renforcement du contrôle de leurs agissements sous la nouvelle ordonnance. Par ailleurs, ils trouvent que les États les traitent en la matière comme des boutiquiers, alors qu'ils se considèrent eux-mêmes comme des *marchands libres*. Ils décident alors collectivement de refuser la réforme et de fermer leurs caves, causant ainsi l'arrêt complet des importations et du commerce de détail pendant près d'un an. De ce fait, l'importation du vin français est au plus bas en 1750 et 1751, à un niveau comparable aux tassements les plus graves enregistrés dans le commerce du XVIIIe siècle et causés par le désastre climatique de 1709, la Guerre de Succession d'Autriche et la Guerre d'Indépendance américaine. Les États arrivent finalement à faire admettre la nouvelle ordonnance, mais son

³⁸ Par exemple : ADG, Négociants, 7B 1823, Lettre de Johan Hendrik Hering, Rotterdam à Jean Pelet, Bordeaux, 1 avril 1756.

³⁹ Par exemple : ADG, Négociants, 7B 1540, Lettre de Johan. C. Clemens, Amsterdam à Johan Christaans Jacobi, Bordeaux, 18 jan. 1776.

⁴⁰ J'ai documenté cette affaire à partir de sources très diverses : correspondance, ordonnances, presse, pamphlets etc.

observation reste limitée, car de nombreux marchands de vin considèrent qu'ils ont le droit de frauder avec le droit provincial du fait qu'ils voient, dans la nouvelle ordonnance, une restriction illégitime de la liberté de commerce. Ce conflit entre les marchands de vin et les autorités permet de comprendre à quel point le champ économique, l'éthique et les relations au pouvoir sont étroitement imbriqués.

En l'absence de législation sur la qualité du vin aux Provinces-Unies, les normes et règles concernant la qualité et la falsification se caractérisent avant tout par leur multiplicité⁴¹. En effet, les praticiens définissent ces notions chacun de leur propre manière, essentiellement en fonction de leurs intérêts économiques et selon le segment du marché qu'ils desservent. Les démarches que mène un groupe de négociants et de marchands de vin néerlandais en 1737 et 1738 auprès des autorités françaises et hollandaises pour obtenir une réforme de la Police du vin à Bordeaux, me permet de dessiner une image précise du rôle actif des acteurs économiques dans la construction juridique du marché international.

Au XVIII^e siècle, au fur et à mesure que l'on quitte la sphère d'un bien relativement répandu pour gagner celle d'un bien singulier qui relève du superflu et même du luxe, les normes et la législation s'affinent. Les dispositifs qui permettent de reconnaître la qualité changent aussi. Les réseaux semblent perdre un peu de leur importance et ce que Karpik désigne comme des « régimes de coordination impersonnels » tels que les marques et les rapports d'expertise des courtiers prennent un poids croissant⁴². Abstraction faite des grands crus du Médoc et des Graves, les premières « marques renommées » sur le marché néerlandais sont celles des parents des négociants d'origine française établis aux Provinces-Unies. Ils se servent des marques comme une prolongation de leur réseau et leur réputation.

Si certaines modifications institutionnelles (comme la réforme des accises) sont à la base des changements du volume et de la composition des flux commerciaux, d'autres en résultent. Ainsi les enchères volontaires du vin à Amsterdam tendent à décliner sous l'influence du recul de l'importation des vins blancs. Au début du XVIII^e siècle, les enchères permettent avant tout d'écouler rapidement un stock périssable (les vins blancs « jeunes »). A partir des comptes-rendus des enchères d'Amsterdam (qui jusque-là n'avaient été étudiés que pour les enchères des œuvres d'art et des livres), j'ai pu établir que dans les années 1720, 20% des vins français importés à Amsterdam étaient distribués par la vente aux enchères, qui jouait alors aussi un rôle-clé dans la formation des prix, le classement des vins et la transmission de

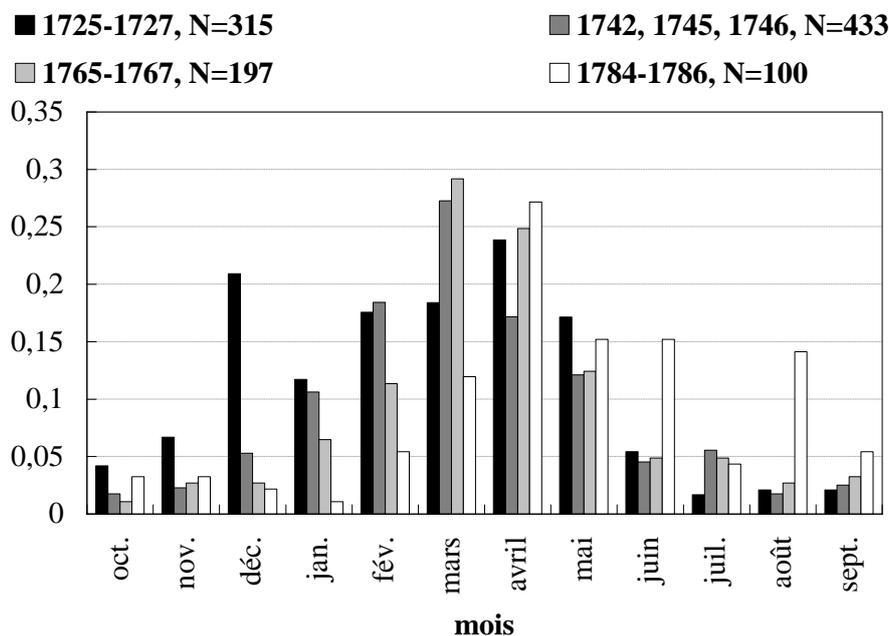
⁴¹ Dans ce chapitre, mon approche a été orientée par la nouvelle histoire économique de la qualité, p.e. Alessandro Stanziani (ed.), *La qualité des produits en France*, Paris 2003, pour une première version de ce chapitre : Wegener Sleeswijk 2004.

⁴² Lucien Karpik, *L'économie des singularités*, Paris 2007, pp. 161 e.s.

l'information économique⁴³. Certaines années, les négociants passent aussi par les enchères afin d'imposer une hausse des prix concertée, ou pour monopoliser temporairement certaines niches du marché.

Vers le milieu du siècle, avec l'augmentation du poids des vins rouges, l'usage des enchères change. En effet, les importateurs de vins rouges, qui pour beaucoup s'améliorent en vieillissant, ne sont pas très pressés de vendre. Les acteurs économiques se servent de plus en plus exclusivement des enchères pour s'informer sur les crus, les prix et l'état du marché. Cette évolution rend nécessaire l'adaptation des règles de son fonctionnement (notamment celles concernant la rétraction des marchandises), ce qui mène indirectement à une hausse de ses coûts. Au milieu des années 1780, seuls quelque 5% environ des vins importés à Amsterdam sont encore vendus aux enchères.

Fig. 6 Rythme saisonnier des enchères des vins français à Amsterdam au XVIIIe siècle (% du nombre de séances par période)



Source : GAA, Verkopen door makelaars 5069, 2-5, 15, 18, 19, 52-57, 97-102, Enchères du vin 1627-1727; 1742, 1745, 1746; 1765-1767; 1784-1786.

⁴³ Anne Wegener Sleeswijk, « Hearing, Seeing, Tasting and Bidding. Information at the Dutch Auction of Commodities in the 18th Century » in: Leos Müller et Jari Ojala (eds.), *Information Flows. New Approaches in the Historical Study of Business Correspondence*, Papers presented at the XIV International Economic History Congress, 2006, Helsinki 2007.

Le virement au rouge occasionne aussi une diminution du rôle de la primeur, qui apparaît clairement à travers de l'activité dans les enchères du vin (fig. 5). Au cours du siècle, il y a de moins en moins de ventes aux enchères de vin en hiver et par contre une augmentation relative des ventes au printemps et en été. La moindre importance de la primeur est aussi liée à la plus grande notoriété de marque de crus sur le marché néerlandais. Vers la fin du XVIIIe siècle, il n'est plus primordial qu'un vin arrive en premier sur le marché néerlandais pour bien vendre. Ce qui compte avant tout est la marque du producteur ou du domaine.

Mes recherches sur les enchères volontaires du vin m'ont permis de découvrir un monde tout à fait fascinant. Premièrement, le déroulement de la vente publique des vins est particulier, qui rappelle le fonctionnement des enchères anglo-néerlandaises actuelles. Ces enchères commencent par un premier tour progressif, où le plus offrant gagne une prime, suivi par un second tour dégressif, où le vin est de nouveau mis à prix par le commissaire-priseur, à un tiers en dessus du prix le plus élevé du premier tour. Lors du second tour, le commissaire-priseur compte à rebours, jusqu'à ce que quelqu'un crie « mijn ! » (à moi !). Le prix final ne peut toutefois plus descendre en dessous du prix le plus élevé offert lors du premier tour.

J'ai pu disposer de sources exceptionnelles qui m'ont permis d'analyser l'usage des enchères par les agents économiques individuels, les rites, les paroles prononcées, l'abus des règles et les règles non écrites de la vente publique. La vue d'ensemble de ma thèse que je vous présente dans ce papier ne se prête malheureusement pas très bien à la « thick description », qui prend beaucoup de temps et peut sembler anecdotique une fois sortie de son contexte. Mais j'ai un faible pour les histoires sur des personnes, dont le comportement s'inscrit parfois en faux contre nos attentes, alors je rajouterai juste un exemple de l'usage que les acteurs font des enchères.

C'est l'histoire d'Andries van der Poest et Johan Clement, des marchands de vin de Middelbourg qui vers la fin du XVIIIe siècle, assistaient régulièrement aux enchères du vin dans leur ville ainsi qu'aux dégustations qui les précédaient⁴⁴. A chaque nouvelle dégustation ils prenaient des notes, dans lesquelles ils indiquaient la provenance du vin, sa marque et le nom de son vendeur. Ils attribuaient aussi une appréciation à chaque lot qu'ils dégustaient, entre A (pour les meilleurs vins) et D. Souvent, ils rajoutaient des observations assez semblables aux commentaires des sommeliers actuels, du genre « trop vert », « pas aussi bon

⁴⁴ Rijks Archief Zeeland, Archief Clement, 483, 90, 91, 92, Carnet des enchères du vin, 1781-1786 et 1786-1792 ; Carnet de notes sur la qualité des vins enchéris, 1785-1787.

que d'habitude » ou « manque de corps et d'épaisseur ». Au moment des ventes ils se référaient à leurs notes et inscrivaient dans un autre carnet à quel prix chaque lot de vin a été payé et qui l'a acheté. Ensuite, ils se servaient de leurs carnets pour garder la trace des crus d'année en année et pour renseigner leurs correspondants.

Pour douze journées de vente des années 1785 à 1787 aussi bien les carnets de dégustation que les rapports des enchères ont été conservés. Lors de ces enchères, presque 700 lots de vin d'un tonneau ou d'un tonneau et demi étaient mis en vente, essentiellement des vins blancs de Bergerac et de Sainte-Croix-du-Mont. Van der Poest et Clement notaient 149 lots de vin (pas de A ; 24 B ; 78 C et 47 D) et ils en acquièrent 15.

Diverses observations s'imposent quant à leur stratégie d'achat. Premièrement, nos marchands réussirent juste deux fois à acquérir des lots de vin qu'ils avaient notés par un B. Evidemment, nous ne savons pas si Van der Poest et Clement ont aussi fait des offres pour les autres lots qu'ils avaient appréciés. Mais ils achetaient même plusieurs lots qu'ils n'avaient pas du tout notés et de toute apparence pas non plus dégustés. Au premier abord, il semble donc difficile d'établir un lien entre les résultats des dégustations et les achats des marchands. Toutefois, l'examen détaillé fait ressortir une cohérence inattendue. La majorité des lots acquis était vendue par une même maison de commerce, celle de Mounier et Denis, ce qui n'est certainement pas une coïncidence. Van der Poest était apparenté par alliance à Michel Mounier. Le choix des crus constitue une deuxième régularité. Van der Poest et Clement étaient très fidèles aux crus qui leur plaisaient. A quatre occasions ils achetaient les mêmes crus dans deux ou trois années consécutives, ce qui mène à la conclusion un peu surprenante, que de toute apparence, ils rattachaient plus d'importance à la réputation des crus et à l'information privée sur la qualité de leur parents, qu'à leur propre expérience gustative ! Ce constat confirme le rôle essentiel des réseaux et des marques comme régimes de coordination sur des marchés où l'incertitude sur la qualité est générale. Il existe d'ailleurs de fortes ressemblances avec le comportement de l'acheteur sur des enchères de vin actuelles, car les crus et le « pachaging » expliquent toujours une plus grande partie de la variation du comportement de l'acheteur que l'information sensorielle⁴⁵.

Je termine par quelques remarques d'ordre général. Si je l'ai bien compris, l'idée derrière ces journées a été de créer un forum de discussion pour sortir notre discipline de la crise et pour discuter de la question « Où va l'histoire économique » ? Je pense que l'idée de donner la

⁴⁵ Combris e.a. 2006, pp. 75-88 ; Lecocq et Visser 2006, pp. 42-56.

parole aux jeunes chercheurs est excellente, même si je doute fort que nous apporterons une réponse satisfaisante. Mais je veux bien vous expliquer comment je compte personnellement poursuivre mes recherches dans les années à venir. Je continuerai de combiner une approche quantitative traditionnelle, avec des concepts et méthodes de la sociologie économique afin de tenter de mieux comprendre l'évolution des marchés et les choix des agents économiques dans un contexte international. Cette approche combinée permet de bâtir sur les acquis de l'histoire économique des générations précédentes, tout en changeant de perspective par l'élargissement sur la structure sociale. Elle permet aussi de concevoir le rôle essentiel des institutions d'une manière plus féconde que l'approche néo-institutionnelle très en vogue dans l'historiographie anglo-saxonne et néerlandaise, qui tend à réduire la fonction des institutions à la recherche d'une diminution des coûts de transaction.

Quant à ma thèse, cette approche a mis en évidence l'interaction permanente entre les modifications des normes et règles du marché et les changements du volume et de la composition des flux commerciaux. De nombreux facteurs sont intervenus dans la réorganisation du marché néerlandais du vin au XVIII^e siècle. On évoque habituellement les marchés concurrentiels, la baisse du pouvoir d'achat et les nouvelles possibilités de bénéfice dans d'autres branches du commerce comme éléments explicatifs. Mais la mode, des luttes de pouvoir entre groupes d'acteurs économiques, l'évolution des dispositifs qui permettaient de garantir la qualité du vin et les attitudes collectives envers la réglementation et la fiscalité ont aussi joué un rôle déterminant dans les changements survenus sur ce marché.

J'ai pu établir que l'usage par les acteurs des normes et des règles qui coordonnaient le marché de vin néerlandais s'écartait souvent considérablement de ce que les différentes théories économiques prédisent. En effet, beaucoup de choix économiques individuels et collectifs peuvent seulement être compris grâce à la reconstruction soignée et précise des statuts sociaux, des privilèges, des croyances, des connaissances, et des rapports familiaux, amicaux et professionnels avec leur « chemin ». Car ces liens sociaux expliquent pourquoi la l'optimisation des bénéfices n'est qu'un phénomène marginal dans les marchés historiques.

Annexe 1 Ordre et dénomination des différentes catégories de vin français dans l'*Amsterdamsche Prijscurant* à partir de 1757, 1766 et 1777

A partir de 1757	A partir de 1766	A partir de 1777
Frontignan nouveau Béziers nouveau Bordeaux Médoc nouveau, rouge Dito vieux Haut-Brion Dito vieux Margaux nouveau Dito vieux Graves nouveau, rouge Dito vieux Rosé Gris tierce, nouveau Picardan blanc nouveau Rouge dito Cahors rouge Rhône nouveau, rouge Sauternes, Langon Bordeaux vin de ville Haut pays Du coq (= <i>Gaillac</i>) Basadais Bergerac, Ste-Foy Coutau et Anjou Chatellain & Nantois Granborderie Cognac Cognac et St. Jean Pitouwe (= <i>Poitou</i>) et St. Martin Tossane, (= <i>Tursan</i>), Béarne, Jurançon	Frontignan nouveau Bordeaux Médoc nouveau, rouge Dito vieux Haut-Brion nouveau, rouge Dito vieux Margaux Graves nouveau, rouge Dito vieux Rosé Gris tierce, nouveau Cahors rouge Rhône nouveau, rouge Bordeaux vin de ville blanc Haut pays Bergerac et Ste-Foy	Frontignan nouveau Bordeaux Médoc nouveau, rouge Dito vieux Haut-Brion nouveau, rouge Dito vieux Margaux Graves nouveau, rouge Dito vieux Rosé Gris tierce, nouveau Cahors rouge Rhône nouveau, rouge Dito vieux Toulon nouveau, rouge Dito vieux Bordeaux vin de ville, blanc Haut pays Picardan blanc Bergerac et Ste-Foy
<i>Vins muets</i>	<i>Vins muets</i>	<i>Vins muets</i>
Bordeause et Bergerac Conjack et St. Jans Pitouwe	Pitouwe	Pitouwe

Les catégories en **gras** concernent exclusivement des vins rouges.

Source: NEHA, Bijzondere collecties 472, CCC 21, *Amsterdamsche Prijscurant*, 10 okt. 1757-14 jan. 1783.